



## **Les résidents d'Halifax obtiennent de nouveaux logements locatifs abordables**

**HALIFAX, Nouvelle-Écosse, 25 novembre 2005** – Les gens de la Municipalité régionale d'Halifax auront accès à davantage de logements locatifs, grâce à l'aménagement de 23 logements au coût évalué à 1,96 million de dollars, approuvé aux termes de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable.

L'honorable Geoff Regan, ministre des Pêches et des Océans, au nom de l'honorable Joe Fontana, ministre du Travail et du Logement, et l'honorable David Morse, ministre provincial des Services à la collectivité, en ont fait l'annonce aujourd'hui.

« Nous restons déterminés à collaborer avec nos collègues provinciaux en vue de créer des logements abordables à l'intention des gens d'Halifax et des régions environnantes », a affirmé le ministre Regan. « Notre soutien constant permet de réaliser de nouveaux logements locatifs abordables en Nouvelle-Écosse qui n'auraient pas pu être créés autrement. »

« Le logement abordable est essentiel à la santé et au bien-être des individus, des familles et des collectivités, » a dit le ministre Morse. « La création de logements sûrs, abordables et durables répond à un besoin profond à Halifax. »

L'aménagement sera situé Avenue Main à Fairview. Le bâtiment de quatre étages regroupera 23 logements locatifs abordables destinés à des ménages d'une personne, à des personnes handicapées, à des petites familles et à des aînés. Tous les logements sont sans obstacles ou accessibles, c'est-à-dire qu'il s'agit de logements incorporant des caractéristiques de conception permettant de réduire les obstacles pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Les travaux devraient être terminés d'ici à l'automne 2006. Le gouvernement du Canada accorde, en financement initial des immobilisations, la somme de 575 000 dollars, alors que la province s'engage à verser 182 000 dollars en compléments de loyer. Pour sa part, Rockingstone Development Inc. acquittera environ 20 pour cent du coût d'aménagement total.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement du Canada, la province de la Nouvelle-Écosse et ses partenaires ont annoncé l'engagement de près de 29 millions de dollars pour la construction ou la rénovation de près de 625 logements dans la province. En tout, 56,18 millions de dollars seront investis dans le cadre de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable. L'aide fédérale fait partie du montant de un milliard de dollars annoncé, aux termes du cadre de référence fédéral-provincial de 2001 et du budget fédéral de 2003, en vue de créer des logements abordables.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Karen White  
Services à la collectivité  
(902) 424-4038

[whitekl@gov.ns.ca](mailto:whitekl@gov.ns.ca)

Marianne Murphy  
Société canadienne d'hypothèques et de logement  
(902) 426-6581  
[mmmurphy@cmhc.ca](mailto:mmmurphy@cmhc.ca)

Les intéressés pourront obtenir des précisions au sujet de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable en s'adressant aux bureaux locaux des services d'habitation ou en consultant le site Web du ministère des Services à la collectivité à l'adresse [www.gov.ns.ca/coms](http://www.gov.ns.ca/coms).

## **Document d'information**

### **Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable**

#### **Première phase**

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont signé une Entente concernant le logement abordable le 13 septembre 2002. Cette première phase prévoyait l'investissement, de la part du fédéral, d'une somme de 18,63 millions de dollars, à laquelle devait se greffer une contribution équivalente de 18,63 millions de dollars de la part de la province de la Nouvelle-Écosse.

Dans son discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada annonçait qu'il aiderait à stimuler la production de logements locatifs abordables. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement se sont rencontrés deux fois pour mettre au point les détails d'une initiative en matière de logement abordable qui répondrait aux besoins et aux priorités de chaque province et territoire, tout en atteignant l'objectif d'accroître le nombre de logements abordables. Le cadre de référence définitif, qui a été élaboré et accepté le 30 novembre 2001, comprend les éléments suivants :

- les provinces et les territoires ont la responsabilité première de concevoir et de mettre en application les programmes de logement;
- les provinces et les territoires requièrent des programmes souples qui répondent à leurs besoins respectifs en matière de logement;
- cette initiative doit avoir pour résultat la création de logements abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- les logements subventionnés devront demeurer abordables pendant au moins 10 ans;
- la subvention maximale doit être de 50 000 \$;
- les provinces et les territoires devront fournir une contribution globale équivalente à celle du gouvernement fédéral.

#### **Deuxième phase**

Une nouvelle entente a été signée le 3 mars 2005 en vertu de laquelle chaque ordre de gouvernement injectera 9,46 millions de dollars dans la construction ou la rénovation de logements abordables en Nouvelle-Écosse. La deuxième phase tient compte du cadre de référence établi à la première phase de l'Entente concernant le logement abordable, à l'exception près que la subvention maximale est plus élevée.

#### **Autres mesures d'aide du gouvernement fédéral en matière de logement en Nouvelle-Écosse**

La contribution fédérale de 28,09 millions de dollars s'ajoute aux dépenses actuelles du gouvernement du Canada pour le logement dans la province de la Nouvelle-Écosse. Chaque année, le gouvernement fédéral affecte environ 70,6

Nouvelles hypothécaires - Les résidents d'Halifax obtiennent de nouveaux logements locatifs ...

millions de dollars sous forme de contributions et de subventions pour venir en aide à quelque 23 400 ménages au revenu faible ou modeste, aux aînés, aux personnes handicapées, aux Autochtones et aux victimes de violence familiale.

Ce montant comprend les fonds destinés au logement social et environ 7 millions de dollars consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), au programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), au Programme de réparations d'urgence (PRU) et au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH).

### **Autres mesures d'aide du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière de logement**

Le gouvernement provincial offre des programmes pour aider les ménages au revenu faible ou modeste à conserver, à acquérir ou à louer des habitations sûres, abordables et de taille convenable. Par l'entremise des organismes d'habitation, la Nouvelle-Écosse possède et exploite plus de 12 000 logements locatifs destinés aux familles et aux aînés. Le loyer est fondé sur le revenu du ménage. Nous consentons également des subventions et des prêts pour réparer ou agrandir les maisons, de même que des fonds hypothécaires pour acquérir ou construire des maisons modestes.